

01 juil 2011 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2011

Assurance obligatoire soins de santé

Adaptation de certains planchers de revenus au bien-être

Adaptation de certains planchers de revenus au bien-être

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à adapter au bien-être le plancher applicable à la cotisation soins de santé sur les pensions et avantages supplémentaires : celui-ci sera augmenté de 2 % à partir du 1er septembre 2011.

(*) portant exécution de l'article 191, alinéa 1er, 7°, alinéa 2, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>